



COMPTE RENDU DU CTL DU 27 SEPTEMBRE 2019
(suite de la première convocation du 17 septembre 2019)

Le CTL du 17 septembre 2019 a été boycotté par les organisations syndicales, le quorum n'ayant pas été atteint, il a été reconvoqué le 27 septembre 2019.

I) Approbation des PV des CTL du 27/06/2019 et du 18/07/2019 (pour avis)

Ce point n'a pas été abordé à l'initiative de l'administration qui n'a pas été en mesure de présenter les documents aux représentants du personnel.

II) Modalités d'accueil personnalisé sur rendez-vous dans les SIP (pour avis)

A l'image de ce qui a été présenté pour le SIE lors du dernier CTL, la direction souhaite mettre en place des plages d'accueil personnalisé sur rendez-vous dans les SIP pendant les horaires d'ouverture et en dehors (durant la pause méridienne).

Pour la direction, ce dispositif permet une amélioration des conditions de travail pour les agents (meilleure maîtrise des sujets, de l'agenda et de la durée des rendez-vous donc moins de stress), une amélioration collective pour le service (maîtrise des flux donc moins de file d'attente et gain de temps pour le travail de gestion) et pour les usagers (accueil préparé sans attente aux jours et heures choisis par eux).

En plus, il est mis fin à la dérogation locale qui autorisait les agents à ne pas faire d'accueil téléphonique lorsque les services étaient fermés au public.

Enfin, simultanément sera mis en place l'accompagnement au numérique des usagers qui auront à leur disposition un poste en libre-service qui leur permettra de consulter leur situation sur impot.gouv.fr, de prendre rendez-vous voire d'imprimer des documents grâce à une imprimante réservée à leur attention.

Selon nous, un service public de qualité se doit d'être accessible à tout le monde à chaque fois que cela est nécessaire, limiter l'accueil sera toujours synonyme d'une dégradation.

Par ailleurs, la combinaison des rendez-vous et d'un accueil généralisé nous laisse craindre des incompréhensions chez les usagers et une tension que les agents devront gérer.

Enfin, ces modifications cumulées à des nouveautés dans un calendrier plus que restreint nous paraît être trop pour les agents qui expriment depuis longtemps leur sentiment de ne plus jamais avoir de période de répit en SIP.

Néanmoins, des agents concernés sont favorables à une évolution des modalités d'accueil.

De plus, la direction a accepté d'harmoniser les horaires d'ouverture pour éviter au SIP de Colmar, initialement le seul ouvert le mercredi après-midi, de subir le déport des autres SIP du département.

Enfin, concernant la problématique de la coupure méridienne de 45min de droit, la direction s'est engagée à transmettre aux responsables de services la consigne selon laquelle ils devaient faire le nécessaire pour que les agents ne soient pas coincés entre leurs obligations de présence sur les plages d'ouverture au public et les éventuels rendez-vous qu'ils auraient et qu'aucun agent ne se verrait attribué des rendez-vous ou des permanences d'accueil téléphonique entre 12h et 14h non-stop, ce qui les empêcheraient de facto de faire leur coupure repas alors même que la pointeuse leur décompterait.

Partagés, les représentants de FO-DGFIP68 se sont abstenus sur ce point.

III) Modification des horaires variables de la Trésorerie de Mulhouse Sud Alsace GH (pour avis)

L'opposition de FO aux multiples modifications d'horaire n'a plus à être développée.

La circonstance que la Trésorerie soit le seul service sur site et que la majorité des agents y sont favorables a mené les représentants FO-DGFIP68 à s'abstenir sur ce point.

IV) Déménagement des services de la direction (pour avis)

Le service ayant été déménagé dans de mauvaises conditions, avant consultation du CTL, les représentants FO-DGFP68 ont voté contre ce point.

V) Avancement des travaux à Mulhouse rue Engel Dollfus (pour avis)

La direction nous présente son projet de réaménagement de l'espace accueil du bâtiment de Dollfus.

Si ce projet est connu depuis un certain temps et qu'un nouvel aménagement est nécessaire, les représentants FO-DGFIP68 déplorent l'incohérence de voir la création d'un open-space pour des agents qui ne l'ont pas demandé alors qu'il en existe déjà un que les occupants actuels veulent quitter.

Surtout, nous critiquons l'absence de consultation de l'ensemble des agents présents sur le site qui, compte tenu de la configuration de ce dernier, vont tous pâtir des travaux.

Malgré les remarques faites en CHSCT le 10 septembre, la direction n'a rien entrepris et n'est pas en mesure de présenter les garanties demandées quant aux dispositifs anti-bruit pour les services dans les étages et à la démolition des banquettes en béton sur site inoccupé.

Pour ces raisons, nous avons voté contre ce projet.

VI) Modification du règlement des horaires variables du SIE de Colmar (pour information)

Lors du CTL du 27 juin 2019, malgré l'absence de majorité obtenue l'avis du CTL avait été réputé donné.

La direction s'était néanmoins engagée à relancer une consultation après le 01/09 pour tenir compte de l'avis des nouveaux arrivés après mutation.

A l'issue de cette nouvelle consultation, la majorité des agents s'est à nouveau prononcée en faveur de cette modification à compter du 01/11/2019.

VII) Déclinaison du plan d'action de l'Observatoire interne 2018 (pour information)

Nous savons que tout va mal mais c'est difficile pour notre direction de l'affirmer...

Le document de travail fourni aux représentants du personnel pour information est d'une telle platitude qu'il n'appelle pas de commentaire, on vous le joint en annexe 1 pour que vous en preniez connaissance.

On salue la reconnaissance de la dégradation de la situation dans tous les domaines, ce qui n'était pas le cas par le passé, mais on est sidéré par la nullité du plan d'action.